

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE dans les établissements financiers

Quelles avancées face aux nouveaux défis ?

Bruno NICOLAUD
Ministère de l'économie
et des finances

Denis MOCAER
Groupe Société Générale

Jean-Philippe COUDERC
ING Direct France

Frédéric Echenne
FinancialCrimeConsulting

Guillaume BEGUE
Université Paris 1

Rony Gamiette
Ex-Directeur conformité
et contrôle interne

- Les dernières évolutions réglementaires relatives aux procédures de la lutte contre la criminalité financière
- Analyse détaillée de l'ensemble du processus LCB-FT
- Les grands principes en matière de lutte contre la fraude et anti-corruption
- Dématérialisation des flux financiers et informationnels : quelles sont les dérives de la Cyberfinance ?
- L'évolution des dispositifs de lutte contre la criminalité financière. Quels outils pour quels résultats ?
- Les problématiques liées aux procédures de KYC (notamment avec les banques à distance)

contact@eri-institute.eu

+33 6 14 34 04 75

www.conferences-institute.eu

www.eri-institute.eu

agenda

08:30 accueil des participants

09:00 **Confidentialité et prévention de la criminalité financière**

Guillaume BEGUE, Membre du Centre de Recherche Sorbonne Finance – Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

- Panorama des modalités de transposition de la 4ème directive anti blanchiment et régimes similaires
- Les difficultés liées aux différentes approches nationales: l'exemple des registres des Trusts
- Le projet de 5ème directive anti-blanchiment: perspectives et nouveaux défis

10:00 **Retour d'expérience du Groupe Société Générale dans la lutte contre la criminalité financière**

Denis MOCAER, Directeur délégué à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
– Groupe Société Générale

11:00 pause-café

11:30 **Les grands principes en matière de lutte contre la fraude et anti-corruption**

Bruno NICOLAUD, Economiste spécialisé LAB et lutte contre la fraude – Ministère de l'économie des finances

- Contexte
- Délits en cause
- Engagement de l'organisation
- Cartographie des risques
- Dispositif de recueil d'alertes
- Implication des RH

12:30 déjeuner

14:00 **Retour d'expérience du numéro 1 de la banque en ligne dans la lutte contre la criminalité financière**

Jean-Philippe COUDERC, Responsable lutte contre la fraude et le blanchiment– ING Direct France

- La criminalité financière concrètement pour une banque en ligne c'est quoi ? Lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Tenir compte des spécificités françaises (chèques, usurpations d'identités)
- Comment Ça fonctionne ? Les outils classiques, les nouvelles technologies (finger print/ face matching .)

15:00 **Dématérialisation des flux financiers et informationnels : quelles sont les dérives de la Cyberfinance ?**

Frédéric ECHENNE, Conseiller juridique – PhD, FinancialCrimeConsulting

- Risques liés à la circulation des flux financiers
 - Internet, canal de conversion d'argent sale (e-laundering)
 - Réactions des autorités (AMF, ACPR, DGCCRF, Parquet de Paris)
- Risques liés à la circulation des informations financières
 - Exploitation de l'information financière
 - Mise en cause des diffuseurs d'informations financières (Bloomberg)
 - Recommandations AMF
 - FinTech, Blockchain

16:00 pause-café

16:30 **Analyse détaillée de l'ensemble du processus LCB-FT : Retour expérience sur les tenants et aboutissants de la maîtrise de ce risque.**

Rony GAMINETTE, ex-Directeur conformité et contrôle interne – Président, de Rogam Consulting

17:30 fin du séminaire

pourquoi participer ?

La lutte contre la criminalité financière et organisée est devenue un sujet majeur pour les acteurs de l'Industrie Financière !

Le poids que représentent les obligations de conformité avec les lois, directives, réglementations nationales et internationales (parfois en contradiction) peut être interprété en termes de coût : coût de la veille réglementaire, coût de l'organisation à mettre en place (pour se mettre en conformité, pour former, pour contrôler), coût lié aux sanctions.

Mais ces obligations de conformité peuvent également être perçues comme étant une source d'opportunité pour l'entreprise : choix stratégiques, remise en cause organisationnelle (revue des processus), élévation du niveau de culture de la compliance, avantages concurrentiels durables, image auprès du public

Durant cette journée à travers une alternance d'exposés et de débats sur des thèmes définis en étroite collaboration avec les intervenants, ERI Institute vous propose d'aborder les thèmes suivants :

- Les dernières évolutions réglementaires relatives aux procédures de la lutte contre la criminalité financière
- Géopolitique de la criminalité financière
- Les impacts de la 4ème directive : point de vue depuis l'étranger
- L'évolution des dispositifs de lutte contre la criminalité financière
- Le traitement de l'information financière
- Les problématiques liées aux procédures de KYC

L'objectif de ce séminaire est de cristalliser les avancées sur les méthodes, outils et organisation de lutte contre la criminalité financière et organisée sous forme de retours d'expérience sur des cas concrets dans l'Industrie Financière.

public concerné

Au sein de l'ensemble des métiers de l'industrie financière (Banque de détail, BFI, Asset Management, Banque Privée, Services aux Investisseurs, Assurance) :

- Direction Générale
- Responsables de la lutte anti-blanchiment
- Responsables de la sécurité financière
- Responsables de la conformité
- RCCI
- Responsables de l'inspection générale / audit / contrôles permanents
- Responsables juridiques
- Responsables commerciaux

méthode de travail

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

objectifs pédagogiques

- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de LAB, de lutte contre le FT, la fraude fiscale, la corruption
- En comprendre les impacts en termes d'organisation
- Appréhender l'importance croissante de la lutte contre la cybercriminalité
- Connaître les derniers dispositifs de lutte contre la criminalité financière
- Maîtriser les problématiques liées aux procédures de KYC



LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE 2017

22 juin 2017 – hôtel Paris Renaissance Arc de Triomphe

Frais d'inscription	avant le 22 avril 2017	avant le 22 mai 2017	après le 22 mai 2017
1er inscrit	790 euros HT	990 euros HT	1190 euros HT
2ème inscrit	590 euros HT	790 euros HT	990 euros HT
3ème inscrit	390 euros HT	560 euros HT	790 euros HT

Participant (en MAJUSCULE)

 M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

mode d'inscription

Par e-mail : contact@eri-institute.eu

Par courrier : ERI Consulting : 6, rue René Coche – 92170 Vanves – France

Cachet de l'entreprise + signature

Facturation (en MAJUSCULE)

 M. Mme Mlle

Prénom _____

Nom _____

Société _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

Numéro de TVA intracommunautaire

mode de paiement

 Ci-joint un chèque de _____EUROS
à l'ordre de ERI Consulting et à adresser à ERI Consulting,
6 rue René Coche – 92170 Vanves – France
 Virement bancaire à l'ordre de ERI Consulting

Banque : La Banque Postale

Dès réception de l'inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation sera transmise au participant 10 jours avant la formation. Chaque inscription est strictement personnelle. Celle-ci comprend l'accès au séminaire, toute la documentation, les pauses ainsi que les déjeuners.

Annulation : en cas de désistement 1 mois (dates calendaires) avant la date du séminaire, les droits de participation seront remboursés intégralement. Après cette date, aucun remboursement ne sera pratiqué, mais un remplacement pour l'inscription reste possible. Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès de contact@eri-institute.eu

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles par courrier ou auprès de contact@eri.institute.eu sur simple demande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail à : contact@eri-institute.eu. Il vous est également possible de nous envoyer un courrier à l'adresse suivante : ERI Consulting – 6, rue René Coche – 92170 Vanves.